



16 juin 2017

***Detachment denied,* le mauvais feuilleton des refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Saison 2, Épisode 14 : Quand la question des recrutements devient critique...

Nathalie appelle son syndicat car elle vit un moment de solitude difficile. En tant que cheffe d'établissement qui exerce à l'étranger dans un gros établissement AEFÉ, de type catégorie 4 pour donner une idée, elle doit contribuer au recrutement et à une étude fine des candidatures qui lui sont soumises avant que ne se tiennent les commissions consultatives paritaires locales compétentes notamment pour le recrutement. Le fonctionnement des commissions est bien rôdé, chacun joue son rôle avec intelligence et les ajustements qui sont effectués dans ces instances sont toujours les bienvenus.

Mais pour Nathalie, cette année, la coupe est pleine car le travail de sélection et les choix retenus en commission sont grandement remis en cause : des heures de travail de l'administration du lycée et des représentants du personnel élus sont ainsi passées au broyeur ! En effet, cette année, 5 agents recrutés en commissions n'ont pas obtenu leur détachement et les candidats classés en seconde position, lorsqu'ils n'ont pas obtenu satisfaction ailleurs, se voient à leur tour opposer un refus du DASEN ou de leur académie. Nathalie se dit qu'elle a la scoumoune et commence à s'inquiéter : à ce train-là, elle risque de ne pas pourvoir les postes et craint que les supports résidents, dans un contexte budgétaire peu favorable depuis des années, ne soient supprimés si elle trouve à les pourvoir localement.

Nathalie vit dans un pays très francophone et francophile. En tant que cheffe d'établissement aguerrie, elle sait que les ressources locales sont de grande qualité mais que les parents apprécient aussi que des enseignants titulaires français exercent dans l'établissement.

Nathalie se sent incapable de répondre aux attentes, impuissante ; elle voit bien que certains territoires français ferment leurs portes à la mobilité mais elle se refuse à effectuer une discrimination au recrutement et donc à l'embauche sur ce seul critère. Elle se sent piégée. Renoncera-t-elle à ses principes d'égalité ?

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.